



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UVV

universit

LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE

La cour d'appel de Paris organise, en partenariat avec le Laboratoire Dante (UVSQ – Paris Saclay) et le Barreau de Paris, un colloque à distance sur "La réparation du préjudice économique" le lundi 14 juin 2021 de 16h à 19h.

La réparation du préjudice économique

Après les propos introductifs de M. Jean-Michel Hayat, Premier président de la cour d'appel de Paris et de Maître Olivier Cousi, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Paris, cette conférence, à laquelle prennent part magistrats, universitaires, experts de justice et avocats, sera consacrée à deux thématiques successives :

- La réparation des préjudices économiques, entre droit commun et droits spéciaux ?
- Quel bon usage du technicien dans la réparation des préjudices économiques ?

Ces thématiques ont été au coeur des réflexions du groupe de travail installé en 2019 à la cour d'appel de Paris et qui ont abouti à la publication de 23 fiches méthodologiques qui sont accessibles sur le site internet de la cour d'appel : <https://www.cours-appel.justice.fr/paris/fiches-sur-la-reparation-du-prejudice-economique-2020>

16h - Propos d'accueil

Jean-Michel HAYAT, Premier president de la cour d'appel de Paris

Olivier COUSI, Batonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Paris

16h30 - La reparation des prejudices economiques, entre droit commun et droits speciaux ?

Muriel CHAGNY, Professeur des Universites, Directeur du Laboratoire DANTE et du Master Concurrence Contrats (UVSQ – Paris Saclay)

Marie-Laure DALLERY, President de chambre a la cour d'appel de Paris

Fabienne FAJGENBAUM, Avocate au barreau de Paris, Presidente de la commission ouverte de droit de la propriete intellectuelle de l'Ordre des avocats du barreau de Paris

Michel GERMAIN, Professeur emerite de l'Universite Paris II

Olivier PERONNET, Expert-comptable et financier pres la cour d'appel de Paris, President de la compagnie nationale des experts-comptables de justice

18h - Quel bon usage du technicien dans la reparation du prejudice economique ?

Didier FAURY, Expert-comptable pres la cour d'appel de Paris, agree par la Cour de cassation, President d'honneur du Conseil national des compagnies d'experts de justice et de l'UCECAP

Natalie FRICERO, Professeur des Universites, Membre du Conseil superieur de la magistrature

Michel JOCKEY, Avocat au barreau de Paris

Isabelle ROHART-MESSAGER, Conseillere a la cour d'appel de Paris

Discutants

Yves LELIEVRE, Mediateur pres la cour d'appel de Paris

Gildas de MUIZON, Expert pres la cour d'appel de Paris et les cours administratives d'appel de Paris et de Versailles

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inscription pour les magistrats : secretariat.crf.ca-paris@justice.fr en précisant l'intitulé du colloque

Inscription pour le public : en cliquant [ici](#) et en renseignant nom et adresse électronique afin de recevoir ultérieurement le lien de connexion Zoom à la conférence.